

PROCESSUS INTERNE DE MISE EN CANDIDATURE DE TENNIS CANADA POUR LES JEUX PANAMÉRICAINS DE 2023 23-29 octobre 2023

Tennis Canada s'engage envers l'excellence et est déterminé à offrir à la prochaine génération d'olympiens des occasions de compétition et d'entraînement de qualité. Les stratégies à long terme des qualifications olympiques et du programme des centres nationaux et régionaux d'entraînement comprennent la sélection et la préparation des athlètes qui représenteront le Canada dans le cadre de compétitions internationales, y compris les Jeux panaméricains de 2023. Veuillez noter que les Jeux panaméricains de 2023 peuvent servir d'épreuve de qualification pour les Jeux olympiques de 2024 (voir la partie 5 pour plus de détails).

Pour toute question ou clarification sur le contenu de ce document publié le 5 décembre 2022, veuillez communiquer avec Janet Petras à jpetras@tenniscanada.com.

Le processus interne de mise en candidature de Tennis Canada pour les Jeux panaméricains de 2023 est le suivant :

1. Admissibilité :

Les athlètes proposés doivent :

- a. Être membres en règle de Tennis Canada.
- b. Être citoyens canadiens, conformément aux règlements des Jeux panaméricains.
- c. Être âgés d'au moins 14 (hommes) et 15 ans (femmes) le premier jour de la compétition.
- d. Satisfaire aux exigences en matière d'admissibilité de l'OSP et de l'ITF.
- e. Détenir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant le 5 mai 2024.
- f. Signer, soumettre et se conformer l'entente de l'athlète du COC et le formulaire d'admissibilité de l'OSP au plus tard le 15 septembre 2023. Lorsque l'athlète est âgé de moins de 19 ans, le parent ou le tuteur doit également signer ces ententes.
- g. Se conformer aux exigences et aux politiques de vaccination de Tennis Canada, du COC, de l'ITF, de Pan Am Sports et du pays hôte (le cas échéant).

Seuls les Comités nationaux olympiques (NOC) reconnus par l'Organisation sportive panaméricaine (OSP), dont la fédération nationale de tennis est affiliée à la Confédération panaméricaine de tennis (PTC) et à la Fédération internationale de tennis (ITF) peuvent inscrire des athlètes aux Jeux panaméricains de 2023 de Santiago.

2. Processus international de mise en candidature :

Ce processus interne de mise en candidature est fondé sur le système de qualification de l'OSP que l'on peut trouver ici : <https://santiago2023.org/en/sistema-clasificacion.html>

En cas de divergence entre ce document et le système de qualification, le système de qualification prévaudra. En cas de changements apportés par l'OSP aux critères de sélection et d'admissibilité, Tennis Canada sera lié par ces changements et en informera les membres dès que possible.

Épreuves		
Hommes (2)	Femmes (2)	Mixte (1)
Simple	Simple	Double
Double	Double	

Quotas				
	Qualification	Pays hôte	Cali 2021	Total
Hommes	37	3	1	41
Femmes	37	3	1	41
Total	74	6	2	82 athlètes

Quota par pays	
	Qualification
Hommes	3
Femmes	3
Total	6 athlètes

Quotas de Cali : deux athlètes ont conquis l’or (un garçon et une fille) dans les épreuves individuelles des jeux panaméricains juniors de 2021 de Cali et se sont ainsi qualifiés pour les Jeux panaméricains de 2023 de Santiago.

Pays hôte : en tant que pays hôte, le Chili qualifie automatiquement une équipe complète (trois hommes et trois femmes) pour les épreuves de tennis des Jeux panaméricains de 2023 de Santiago.

Politique de remplacement tardif des athlètes : les remplacements effectués entre le 26 et le 29 septembre 2023 seront étudiés par le comité de sélection d’équipe du COC. Les remplacements effectués après le 29 septembre 2023 sont assujettis à la politique de remplacement de Santiago 2023.

3. Autorité décisionnelle :

Le comité de sélection de Tennis Canada pour les Jeux panaméricains sera composé des trois personnes suivantes :

- Responsable de la performance
- Entraîneur national en chef pour le tennis féminin
- Directrice des programmes et de l’administration de la haute performance

Au moment de la sélection du personnel d’entraînement, le comité tiendra compte de divers facteurs, y compris le respect des critères du COC en matière d’entraîneur (être membre en règle de Tennis Canada et être un membre en règle du Programme d’entraînement professionnel de l’Association canadienne des entraîneurs) : expérience, y compris l’expérience lors de grands jeux précédents (panaméricains ou olympiques), la bonne connaissance des joueurs, les résultats obtenus et tout autre renseignement pertinent. Ce choix sera effectué le 11 septembre 2023.

4. Système international de qualification

Critères de sélection

Jusqu’à 3 joueurs et 3 joueuses seront proposés en fonction des classements ATP/WTA de simple dans la région des Amériques au 11 septembre 2023.

Par exemple, si au 11 septembre 2023 :

- Le joueur A est classé 150^e de l'ATP en simple
- Le joueur B est classé 200^e de l'ATP en simple
- Le joueur C est classé 220^e de l'ATP en simple
- Le joueur D est classé 538^e en simple et Top 20 en double à l'ATP

Les joueurs A, B et C seraient automatiquement choisis s'ils font partie des 37 meilleurs joueurs de la région des Amériques.

Si un joueur renonce à participer, le joueur ayant le meilleur classement suivant en simple sera désigné jusqu'à ce que les trois (3) places soient comblées.

Sélection pour les épreuves de simple : Le comité de sélection de Tennis Canada pour les Jeux panaméricains peut soumettre la candidature d'un maximum de six (6) participants, soit trois (3) hommes et trois (3) femmes. De ces joueurs, les deux premiers joueurs de simple de chaque catégorie seront proposés selon les meilleurs classements de simple (ATP/WTA) au 11 septembre 2023. Le joueur et la joueuse qui restent occuperont automatiquement la troisième place.

Sélection pour les épreuves de double : Le comité de sélection de Tennis Canada pour les Jeux panaméricains peut choisir un maximum de deux (2) équipes pour les Jeux panaméricains (1 équipe masculine et 1 équipe féminine). Des trois joueurs proposés dans chaque catégorie, le comité formera chaque équipe à partir du joueur et de la joueuse F possédant le meilleur classement de double au 11 septembre 2023. De plus, le comité pourrait prendre en considération le classement de simple du joueur, la chimie d'équipe et les résultats obtenus en double jusqu'au 11 septembre 2023.

Sélection pour les épreuves de double mixte : Le comité de sélection de Tennis Canada pour les Jeux panaméricains choisir un maximum d'une (1) équipe de double mixte pour les Jeux panaméricains. Des trois joueurs proposés dans chaque catégorie, le comité formera l'équipe en prenant d'abord en considération le joueur et la joueuse ayant le meilleur classement de simple ou de double. De plus, le comité pourrait prendre en considération le classement de simple du joueur, la chimie d'équipe et les résultats obtenus en double jusqu'au 11 septembre 2023 et autres tournois servant d'épreuves de sélection pour l'équipe finale.

5. Jeux olympiques de 2024 de Paris : dernières places de qualification (places ITF) – qualifications continentales

Six (6) places de qualification (places ITF) seront attribuées pour les Jeux olympiques de 2024 de Paris. Les athlètes suivants se qualifieront pour deux (2) de ces places (par le biais des Jeux panaméricains de 2023) pourvu qu'ils se classent dans le Top 400 du simple au 10 juin 2024 et que le quota du CNO de l'athlète n'ait pas déjà été atteint grâce aux acceptations directes :

Continent	Parcours de qualification	Quota	Quota par genre
Amérique du Nord et Amérique du Sud	Jeux panaméricains de 2023	Champion(ne) et finaliste du simple	2

(Remarque : les athlètes qui obtiennent à la fois une place par le biais des qualifications continentales, puis par les acceptations directes en fonction de leur classement se qualifieront en utilisant la place de qualification continentale.)

Partie III

6. INSCRIPTION AUX JEUX PANAMÉRICAINS

Les athlètes proposés au COC par Tennis Canada dans leur(s) épreuve(s) respective(s) seront à ces épreuves aux Jeux panaméricains avant la date limite du 26 septembre 2023. Tout problème sur le site des Jeux panaméricains de 2023 concernant les inscriptions devra être résolu par le chef d'équipe nommé par Tennis Canada.

Partie IV

7. APPELS AU PROCESSUS INTERNE DE MISE EN CANDIDATURE DE TENNIS CANADA

Tout appel sera traité conformément aux politiques et procédures de Tennis Canada en vigueur au moment de l'appel. Cette politique se trouve à la page 33 du Guide de l'élite de Tennis Canada (lien ci-dessous) :

<https://www.tenniscanada.com/wp-content/uploads/2020/02/Oct17-Eng-HP-Final-Global-doc-V-1.pdf>

Si les deux parties sont d'accord, la politique d'appel de Tennis Canada peut être contournée et l'affaire peut être portée directement devant le Centre de règlement des différends sportifs du Canada (CRDSC) qui gérera le processus d'appel.

Partie V

8. CLAUSE POUR CIRCONSTANCES IMPRÉVUES

En cas de circonstances imprévues qui vont au-delà du contrôle de Tennis Canada et qui empêchent le Comité de sélection pour les Jeux panaméricains de mettre en œuvre les critères énoncés dans ce document de façon juste, le Comité de sélection des Jeux panaméricains de Tennis Canada bénéficiera de toute la discrétion pour résoudre la question comme bon lui semble, tenant compte des facteurs et des circonstances qu'il jugera pertinents. Un tel exercice de pouvoir discrétionnaire sera assujéti aux principes de justice fondamentale du droit canadien.

Partie VI

9. MODIFICATIONS À CE DOCUMENT

La directrice des programmes et de l'administration de la haute performance, en collaboration avec les membres du Comité de sélection pour les Jeux panaméricains de Tennis Canada, se réserve le droit d'apporter des modifications à ce document, qui à sa discrétion, sont nécessaires pour garantir la sélection des meilleurs athlètes ou équipes possible pour les Jeux panaméricains de 2023.

Toute modification à ce document devra être communiquée directement à tous les membres de l'équipe nationale. Cette clause ne devra pas être invoquée pour justifier des modifications après une compétition ou des essais qui faisaient partie du processus interne de mise en candidature, à moins qu'elles ne soient liées à des circonstances imprévues. L'objectif de cette partie est de permettre des modifications pouvant devenir nécessaires en raison d'un manque de clarté dans une définition ou dans le libellé ou une erreur typographique avant qu'elle ait une incidence sur les athlètes. Une telle modification doit être autorisée afin d'éviter des disputes sur la signification des dispositions de ce document plutôt que pour permettre que ces modifications soient apportées afin de justifier la sélection d'athlètes qui n'auraient autrement pas été choisis. De telles modifications doivent être raisonnablement justifiables conformément aux principes fondamentaux de justice naturelle et de justice procédurale.

En cas de modification à ce document, Tennis Canada informera le COC des modifications et de leur justification le plus tôt possible.

10. PRINCIPALES DATES LIMITES POUR LES ATHLÈTES ET TENNIS CANADA

10 avril 2023	Date limite pour les informations sur les accréditations
11 septembre 2023	Date limite pour le classement ATP/WTA de simple et pour les demandes de laissez-passer.
14 septembre 2023	La Confédération panaméricaine de tennis (CPT) confirmera à l'OSP et au COC les joueurs qualifiés.
15 septembre 2023	Date limite d'inscription
16 septembre 2023, 17 h HE	Date limite pour soumettre un appel à Tennis Canada
18 septembre, 17 h HE	Décisions de Tennis Canada concernant les appels
20 septembre 2023	Le COC confirmera à l'OSP et à la CPT les places qu'il utilisera
22 septembre 2023	Réattribution des quotas
25 septembre 2023	Le COC doit confirmer la réattribution des places
26 septembre 2023	Date limite pour la nomination de l'équipe
29 septembre 2023	Date limite pour fournir les noms des athlètes